



---

**Objet :** Procès-verbal de la 5e réunion du Conseil d'administration 2012-2013

**Présenté aux :** Membres de l'Association des étudiants en Droit

**Par :** Annie Kirouac

**Date :** Le lundi 14 janvier

**Lieu :** Local en face de l'AED

---

### **1. Quorum**

Administrateurs présents:

- Joey Hanna, Président
- Jérémy Van Doorn, RepAC
- Camille Hartley, RepAC
- Vanessa Lapointe, RepAC
- Florence Gill-Joyal, RepAC
- Mathieu Harnois-Blouin, Représentant 2e année
- Camille Aubin, Représentante 2e année
- Bin Xia Zhang, Représentant 2e année
- Sédrik Valiquette, Représentant 3e année
- Martin Gariépy, Représentant 3e année

Exécutants présents:

- Thomas Charest-Girard, Président
- Annie Kirouac, Vice-présidente aux affaires administratives

### **2. Ouverture**

Ouverture du Conseil d'administration à 11h50.

### **3. Retour sur le party de Noel**

L'AED a terminé avec un déficit réel d'environ 4 700\$ alors que celui prévu était de 500\$. Nous avons réalisé un revenu réel de 30 000\$ alors que celui prévu était de 40 000\$. Celui-ci se détaille de la façon suivante: levée de fonds à 468\$, vente de billets à 18 000\$ et commandites à 12 000\$. La raison du débalancement global est la vente de billets. Nous avons vendu moins de billets que les années passées, soit 7 000\$ de moins que le budget prévu initialement. Nous avons besoin d'atteindre un montant de 21 000\$ au niveau des ventes, ce chiffre a été atteint dans les deux dernières années.



En fonction des tables vendues, le parterre a été réorganisé afin que des tables vides ne se retrouvent pas dans la salle et permettent à certains étudiants de se faufiler. Il y avait environ 120 personnes au Balcon alors qu'on avait prévu 150 personnes. Le problème était réellement le parterre. Cette baisse au niveau des ventes s'explique par le Party de Noël de l'an passé qui a laissé un goût amer aux étudiants. C'est un déficit qui peut paraître impressionnant, mais ce ne l'est pas pour une association étudiante, car nous avons un surplus de 20 000\$ prévu pour la fin d'année.

La soirée a été un succès et celle-ci est offerte aux étudiants d'abord et avant tout. Nous préparons d'ailleurs un sondage sur le Party de Noël afin de savoir si les étudiants sont ouverts à un déficit lors de cet événement et si le concept est apprécié. Nous sommes une OSBL alors il faut rendre service à nos étudiants et comme c'est l'événement qui rejoint le plus d'étudiants possible, il est raisonnable qu'un tel déficit se soit produit. Nous étions environ 700 personnes. Ça a touché au moins 50% de la Faculté, ce qui prouve l'intérêt des étudiants en droit vis-à-vis cet événement.

De plus, le Party de Noël permet d'aller chercher des partenaires financiers intéressants tel que Harcourts, la compagnie de toges. Le fait d'avoir ce party de Noël nous permet d'aller chercher plus loin que les commanditaires habituels, soit les cabinets d'avocats.

Nous avons tenté de limiter au maximum possible les dégâts en allant chercher un montant plus élevé au niveau des commandites et en publicisant l'événement constamment. Nous avons limité nos dépenses en évitant de réaliser des achats superflus. Celles-ci se sont résumées à l'artiste, la sécurité, la salle, l'impression des pamphlets et la technique.

Mathieu Harnois-Blouin se questionne à savoir comment l'AED en arrive à un tel déficit au niveau de la vente de billets alors qu'au Balcon, nous avons été très conservateurs dans la prévision des billets qui seraient vendus. Thomas Charest-Girard explique que ce ne sont pas les billets du Balcon qui ont engendré un tel déficit, mais bel et bien, la vente de billets au parterre. Environ 100 places au parterre n'ont pas été vendues.

Bin Xia Zhang se questionne à savoir comment des améliorations seront apportées dans les années futures. Thomas Charest-Girard explique que le Party de Noël fut un franc succès lors de sa première édition avec Louis-José Houde, toutefois la deuxième édition avec Jean-François Mercier a été beaucoup moins appréciée. Nous réaliserons certes un rapport de transition solide afin d'expliquer l'ensemble des avantages/inconvénients d'un tel Party de Noël et de fournir nos recommandations pour le futur.

Par exemple, au niveau de la salle, nous aurions pu ne pas avoir à déboursé un montant, car des compagnies de production font affaires avec l'Olympia. Ainsi, lorsque nous leur garantissons un nombre X de personnes, ils paient la salle, ce qui sauve un montant d'environ 5 000\$. C'est quelque chose qui aurait été intéressant. De plus, nous avons créé un tableaux de commandites avec les contacts potentiels.

Joey Hanna demande s'il s'agit d'un grand risque financier de maintenir cet événement compte tenu que ce dernier semble toujours être déficitaire. Thomas Charest-Girard répond qu'il serait dommage de retirer cet événement de la vie facultaire étant donné

que l'AED a un surplus budgétaire. Un déficit de 4 000\$ est facile à éponger par une association.



Les partenaires ainsi que les étudiants étaient très heureux. Il faudrait changer le concept au niveau des humoristes. Une formule Banquet-Cocktail avec Band serait intéressante pour les années prochaines. Le coût de l'événement serait très diminué.

Si nous ferions à nouveau un événement avec un artiste, Jeremy Van Doorn demande si nous aurions pu vendre plus rapidement aux autres Facultés en faisant de la publicité. Thomas Charest-Girard répond que la vente de billets s'effectue prioritairement auprès des étudiants en droit. Nous avons donc ouvert la vente exclusivement à notre Faculté au début et l'avons ouvert ensuite aux autres facultés par la suite.

Au niveau du dépôt de l'argent, celui-ci a été fait le jour-même, et ce façon très sécuritaire.

Au niveau de la divulgation du déficit, les administrateurs évoquent un seul hic: Le Conseil d'Administration aurait aimé être au courant plus tôt que la vente de billets ne se déroulait pas comme prévu et allait plutôt mal. Thomas Charest-Girard mentionne qu'il effectuera une meilleure communication pour l'avenir dans de telles circonstances.

Mathieu Harnois-Blouin mentionne que les étudiants ont apprécié recevoir un courriel mentionnant le déficit réalisé lors du Party de Noël. Ce n'est rien qui fait paniquer et ça rend la situation plus claire aux yeux de l'ensemble des étudiants. Cela respecte l'article 66h) de nos Règlements généraux.

#### **4. AG de mi-année**

Vanessa Lapointe mentionne que les étudiants de sa section risquent d'être absents puisque leur cours est annulé.

Le comité Droit et Femmes a entamé son processus de création. Ils sont en train d'amasser le total des 150 votes requis afin de procéder à leur création lors de l'AG. La procédure prévue à l'article 128 aux Règlements généraux a été entièrement respectée. Il manquera uniquement l'approbation des étudiants.

Le délai de convocation prévu à l'article 17 des RG n'a pas été respecté. Il s'agit d'un délai de 10 jours. Thomas rétorque que nous sommes des bénévoles et que les exécutants étaient en vacances de Noël au moment où l'ODJ aurait dû être envoyé. L'an prochain, l'AG devra être faite à la fin janvier afin de laisser un bon délai entre le retour des vacances et l'envoi de l'ODJ. Au niveau de la publicité de l'AG, il aurait pu y en avoir plus malgré que celle-ci soit annoncée sur le calendrier facultaire depuis le début du mois de septembre.

S'il n'y a pas de quorum, l'AG va tout de même avoir lieu au niveau de la présentation du budget.

#### **6. Varia**

Un dîner entre les administrateurs aura lieu mardi prochain le 22 janvier.



Le bottin sera enfin prêt au cours de la semaine prochaine, ou maximum au début de la semaine du 28 janvier.

Annie réexplique l'ensemble des étapes qui ont retardé la sortie du bottin. Cinq épreuves du bottin ont été réalisées. La première épreuve ne correspondait aucunement aux attentes de l'exécutif: photos floues, textes superposés, publicités floues, etc. Lors de la deuxième épreuve, l'ensemble des publicités des cabinets d'avocats s'avérait encore flou. Une troisième épreuve a donc été demandée afin que les publicités soient éclaircies. Annie a dû faire un travail de son côté également. La troisième épreuve contenait d'autres publicités floues. Un autre travail a dû être entrepris de la part des informaticiens. La quatrième épreuve présentée était presque parfaite, toutefois deux publicités ont été insérées par erreur à l'imprimerie. Annie leur a donc demandé de les retirer. La mise en production était censée débuter durant les vacances, mais puisque l'imprimerie était à effectif réduit, celle-ci a commencé uniquement au retour des vacances. Ensuite, la représentante de chez Accent Impression a proposé à Annie une nouvelle formule pour les onglets. Annie devait se rendre sur les lieux pour l'approuver, ce qu'elle a fait le 8 janvier. Une autre épreuve finale a été présentée et approuvée. La mise en production a donc officiellement débuté le 14 janvier.

Concernant la conférence du Ministre de la Justice, nous sommes toujours en attente d'une date.

## **7. Fermeture**

Mathieu Harnois-Blouin propose la fermeture de la réunion.  
Jeremy Van Doorn appuie la proposition.  
Fermeture de la réunion à 12h52.